

# **Résultat de l'entretien avec l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)**

## **Sujet : Le retour du Loup en France**

**Le 9/03/2017**

Mené par Noémie GONTIER

Personne interrogée : Nicolas JEAN, ingénieur à l'ONCFS

### **Quel est votre travail au sein de l'ONCFS ?**

J'ai une mission à la fois de coordination du réseau loup et de suivi de l'espèce au niveau national. Je travail également sur les aspects de gestion de l'espèce comme les prélèvements, de la mise en œuvre de la brigade loup pour des opérations expérimentales.

### **Plus généralement en quoi contribue l'ONCFS ?**

Le rôle de l'établissement est à la fois de participer au suivi de la population de loups, de l'acquisition de connaissances. Cela passe notamment par l'animation du réseau loup, occasionnellement la mise en œuvre de protocole expérimentaux, de captures d'animaux, de suivis d'animaux pour la recherche. Cela concerne le volet connaissance. L'autre volet concerne la gestion où l'office intervient en conseil auprès des administrations, comme les préfetures. L'ONC dispose aussi d'une brigade de protection des troupeaux contre les attaques de loups. Ils peuvent mettre en œuvre des prélèvements mais aussi faire de l'information et du transfert de compétences aux chasseurs et aux louvetiers.

### **Comment la protection de troupeau se fait-elle ? Les attaques sont-elles aléatoires ?**

Il existe des foyers d'attaques, des zones où le loup attaque régulièrement car il est bien installé, car il y a des troupeaux de brebis de manière durable. Il faut savoir qu'il y a deux niveaux de protection. La protection passive qui est la mise en œuvre de chiens de protection : les patous, les clôtures, et autres dispositifs. La protection active concerne les tirs de défense autour des troupeaux. Je vous invite à consulter l'arrêté ministériel du 25 juin 2015 du ministère de l'écologie qui fixe les règles dans lesquelles la protection peut se faire notamment les tirs de loup car il existe différents cas de figures qui sont expliqués.

L'ONC intervient à ce niveau là car la brigade loup elle vient en appui aux troupeaux qui sont attaqués régulièrement pour mettre en œuvre les tirs de défense. Nous intervenons uniquement sur les troupeaux qui font l'objet d'attaques récurrentes. L'objectif est d'essayer de briser cette récurrence en enlevant au moins l'intérêt du loup sur ce troupeau.

### **Comment déterminez-vous les troupeaux qui font l'objet de ces attaques récurrente ?**

Toutes les attaques sont recensées car il y a des animaux domestiques qui sont victimes du loup. Les éleveurs sont indemnisés suite à des procédures administratives promut par une circulaire du ministère de l'agriculture qui précisent les conditions d'indemnisations. Les attaques sont recensées au jour le jour. La constatation des attaques est à 95% réalisé par l'ONCFS qui va sur le terrain faire l'autopsie des animaux de troupeaux (brebis, chèvres, vaches) pour être sûr que cela est bien une attaque de loup et non un chien errant ou autres. Il y a des zones où le loup est présent de manière durable notamment dans les Alpes. Les attaques de chiens errants restent marginales. Le loup est un prédateur avéré de la faune domestique.

### **Sait-on combien y a t-il de loups en France.**

C'est difficile d'avoir des effectifs précis. Nous travaillons avec des systèmes de modélisation mathématiques. Aujourd'hui nous estimons la population à 300 loups en moyenne avec un maximum de 450 et un minimum de 250. Il n'existe aucun outils précis qui permet de savoir le nombre exact de loups, mais nous avons quand même pour le loup un système assez précis.

### **Ce chiffre là est-il en augmentation?**

Il était en augmentation jusqu'à ces deux dernières années, mais depuis il est plutôt stable. Nous ne savons pas si cela peut être une erreur dû à l'appréciation des populations ou si cela est une réalité biologique avec une stabilisation des effectifs. Pour l'instant nous n'avons pas assez de recul pour pouvoir expliquer la situation. Ce qui est paradoxal est que le nombre de loups est plutôt stable alors que le nombre de meutes est à la hausse. Il y a clairement une augmentation du nombre de meutes en France.

### **Cette augmentation des meutes est-elle dû au regroupement de plusieurs loups solitaires ?**

Non ce sont plutôt des couples qui vont se former. Un loup solitaire est à un endroit, une femelle se révèle, les deux individus se rencontrent pour fonder une famille qui constituera une meute.

### **Lorsqu'il y a trop d'individu dans une seule meute le mâle alpha contraint-il des individus à quitter cette meute ?**

Il y a deux périodes de dispersion chez le loup, à la sortie de l'été et au début du printemps. Les loups vont sortir de la meute car il y a de la pression sociale interne avec les alphas. Lorsqu'ils s'en vont c'est pour la reproduction. Les loups dispersés sont des loups qui veulent se reproduire mais qui ne peuvent pas car il y n'y a qu'un seul couple qui peut se reproduire dans une meute. Ils sont donc obligés de partir pour trouver une femelle. L'été les louveteaux ont grandi, et c'est en général à des fins de ressources alimentaires qu'ils s'en vont de la meute. Pour schématiser, si il y a trop de loups dans la meute certains s'en vont pour aller créer leur propre territoire

### **Quand vous allez sur le terrain rencontrez-vous d'autres acteurs comme des élus, des éleveurs ?**

Nous sommes essentiellement en contact avec les éleveurs quand nous faisons des constats de dommages. Pour les opérations de tirs nous sommes en contact avec les chasseurs, les éleveurs, les louvetiers. Sur le suivis nous sommes en contact avec tous les partenaires du monde rural qui sont investis sur le terrain, cela va être les agents de parcs, les naturalistes, d'autres établissements publics, les parcs nationaux, parcs régionaux....

### **Vous arrive t-il aussi de rencontrer des associations de protection de la nature ?**

Oui cela arrive. Les associations peuvent participer à la suivi du réseau loup. Nous intervenons aussi comme conseiller technique au sein des conseil départementaux. Il y a un à deux comités par an de suivi de l'espèce. L'ONC est le conseiller technique sur l'aspect de la population de loups au niveau départemental qui est en lien direct avec la préfecture et la direction du territoire. Le rôle est donc multiple, diagnostic, suivis, gestion de tirs et aussi policier car l'espèce a un statut de protection.

## **A long terme cela peut-il générer un risque pour les éleveurs ou la population si le nombre de loups et de meutes augmentent ?**

Le risque est surtout pour les brebis. Ce risque est avéré. Nous sommes à 9000 bêtes indemnisés en raison du loup. C'est un problème que vivent les éleveurs au quotidien dans les zones à loups. Pour l'homme il n'y a pas véritablement de risque. Cela fait un peu polémique en ce moment mais le risque n'est pas nul. Cela est arrivé dans l'ère contemporaine dans d'autres pays mais les contextes étaient différents de ceux en France. Depuis le 18ème siècle tout a évolué, le mode d'utilisation de l'espace a évolué, l'état de la population sauvage a évolué. Avant la rage était présente tandis que maintenant elle est éradiquée depuis 2000. Les loups enrégimentés étaient agressifs. Mais le risque zéro n'existe pas, mais il est aussi avec d'autres animaux (sangliers, cerfs...). Le dernier cas recensé était dans les années 40 en Espagne mais le pays recense 3000 loups. Il faut relativiser. En France depuis 1992 nous n'avons recensé aucun cas de loups agressifs envers un homme, ou une morsure. Le loup reste un grand carnivore. Mais si on veut parler en terme de statistiques il y a plus de risques à mourir d'une morsure de chien que de loup. Chaque année il y a une dizaine de morts en France dû à des attaques de chiens et nous sommes à zéro pour le loup depuis son retour.

## **Y a-t-il des rapports de force importants voir sur-proportionnés entre les éleveurs et les défenseurs de loups quand on voit les statistiques ?**

Non le monde de l'élevage n'est pas forcément arc bouté sur ces statistiques là. Nous sommes dans des logiques après de controverses, de passions. Nous avons d'un côté des gens qui vivent de l'élevage et qui sont confrontés au loup au quotidien car il y a un vrai problème avec la prédation. De l'autre nous avons les protecteurs qui sont souvent dans les milieux urbains et qui pour eux le loup est un idéal et qui n'ont pas forcément ce recul là et cette expérience.

## **Y a-t-il des quotas concernant les tirs de loups?**

Oui il y a un classement national pour les louvetiers et les chasseurs qui est fixé chaque année par arrêté ministériel. L'an dernier il était de 36. Ce classement est calculé de sorte qu'il ne met pas en péril l'espèce. Notre rôle est de veiller à ça grâce aux suivis pour s'assurer que les tirs n'impactent pas la population.

## **Chaque année ce quotas est-il revu par rapport à l'évolution de la population jusqu'à un plus long terme ?**

Tout à fait. Cela appartient aux décisions du ministre. Cela fait deux ans que cela est en place et cela apaise les relations sur le terrain et cela va se poursuivre. Mais nous, nous n'intervenons pas sur la prise de décision, nous sommes là pour conseiller le ministère en disant le nombre de loups. Le ministre regarde les dégâts et décide de combien de prélèvements il va pouvoir mettre en place au niveau national.

## **Par rapport au statut du loup établi par la convention de Berne, les tirs de loups sont-ils autorisés ?**

### **Qu'en est-il dans les autres pays voisins ?**

Oui dans ce contexte dérogatoire c'est autorisé. En Espagne cela est différent, le loup n'a pas le même statut car il est chassable sur la partie nord de la péninsule. Le prélèvement est de 100 à 150 loups par an. Cela n'est pas les tirs comme nous mais vraiment de la chasse au même titre que le chevreuil en France. En Italie il était totalement protégé jusqu'à quelques semaines car les italiens

sont en train de faire un plan de gestion comparable à celui qu'il y a en France. Ils mettront en œuvre des niveaux de prélèvements comme chez nous. Les éleveurs ont le même problème que nous. La compétitivité entre le loup et l'élevage existe.

**La symbolique autour du loup contribue t-elle à maintenir cette opinion du loup encore aujourd'hui considéré comme une bête féroce ?**

Il y a toute une symbolique derrière mais il y a quand même une réalité de terrain. Pour les pouvoirs publics c'est aujourd'hui 23 millions d'euros pour la prévention et 3 millions d'euros pour l'indemnisation des animaux attaqués. C'est une espèce qui est présente dans le paysage financier du ministère de l'écologie en sachant que les mesures de protection sont financées par le ministère de l'agriculture, et les indemnisations par le ministère de l'écologie.